

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 979

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 26

À l'alinéa 9, supprimer le mot :

« imminent » :

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le transfert de microbiote fécal est risqué compte tenu des infections possibles. Il convient donc de renforcer de prudence, et de prévoir une décision de suspension ou d'interdiction en cas de risque et non seulement en cas de risque imminent.